

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JANVIER 2010

Etaient présents : Mesdames et Messieurs MORIZET Pierre, PLANTUREUX André, MARANDON Evelyne, FAURE Josette, DEJOLLAT Daniel, BERNARD René, TISSIER Jacques, RENAUD Eliane, DENYS Serge, MOINEREAU Marie-Thérèse, STERVINOUC Frédéric, CHENON Gérald, PASQUER Alain, CIRET Didier, DUMAS Robert, JACQUET Alain, DENIS Christian, BLONDEAU Gérard, ROLLET Didier, LALOGÉ Eric, LIAUDOIS Michel, JULIEN Lucien, PINSARD Antony, MERIOT Claude, CELADON Jean-Jacques, LHERONDEL Rose, LAMAMY Jean-Marie, CRUNELLE Fabienne, VACHAUD Edith, BERNARD Thierry, PELLERIN Dominique, CHEZEAUX Jean-Louis, CAUMON Roger, GUERIN Philippe, MATHE Isabelle, PLANTUREUX Guy, HERVO Dominique, MARCILLY Nicole, LEMAITRE Annick, BLANCHARD Gérard.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 1er Décembre 2009.

APPROBATION DE LA CHARTE DU PARC ET DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA BRENNE

Le Président expose la procédure qui a été menée tant en ce qui concerne la charte que la modification des statuts. Le Conseil Communautaire, à l'unanimité adopte la charte du Parc et les statuts du syndicat mixte du Parc naturel régional de la Brenne.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2010

Déclaration du Président Alain PASQUER

<p style="text-align: center;">« Il n'y a pas de territoire sans avenir, il n'y a que des territoires sans projets » DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2010 COMMUNAUTE de COMMUNES BRENNE VAL de CREUSE</p>

L'an dernier après la période de transition qui a vu les communes renouveler leurs conseils municipaux, à l'occasion de ce même débat d'orientation budgétaire, j'avais souhaité fixer quelques orientations majeures pour l'année 2010 mais aussi pour la durée du mandat qui nous amènera en 2014.

Vous disposez dans chaque mairie respective de l'ensemble des données de notre collectivité :

- Budgets, comptes administratifs
- Tableaux sur l'endettement, l'amortissement des emprunts
- Bilans d'activités et des divers secteurs d'actions de notre EPCI.

Le fait marquant de cette année 2010 est que nous venons d'achever notre première décennie d'existence.

10 ANS D'EXISTENCE, DEUX INITIATIVES

1°) La première décision que je vous propose de mettre en oeuvre au cours de cette année 2010, c'est la parution d'un magazine spécial qui sera diffusé à toute la population.

Vous savez que pour des raisons d'économie, nous avons suspendu la parution annuelle de ce magazine. Nous pourrions diffuser un document simple, le moins coûteux possible.

Je rappelle que notre coefficient d'intégration fiscale est proche de 50%. Lorsqu'on en est à ce niveau de prélèvement fiscal, je considère qu'il est nécessaire d'expliquer à l'ensemble des habitants à quoi a servi leur effort fiscal depuis toutes ces années et le rôle que joue l'EPCI dans la vie du territoire.

2°) Ainsi que je m'y étais engagé en 2008, et à partir de cette année 2010, au cours de deux ans qui viennent, je rendrai visite à chacun des 26 conseils municipaux sur la base de ce bilan pour dialoguer avec l'ensemble des élus et tracer quelques perspectives pour l'avenir.

Ces démarches seront utiles au travail collectif et en particulier avec les communes les plus récemment entrées dans l'EPCI.

SANS VOULOIR FAIRE DE BILAN MAINTENANT

Il ne s'agit pas de le faire maintenant de façon exhaustive mais lors de ce bilan, il sera intéressant :

- de mesurer l'évolution de notre géographie : elle a beaucoup évolué et évoluera encore ; il y a dix ans nous étions 15, nous sommes 26. Je souhaite simplement là aussi que les communes conservent leur autonomie et capacité à décider elle-même de leur entrée dans les EPCI.

- de mesurer l'évolution démographique : pour votre information, j'ai effectué le calcul de nos populations dites totales. Entre le recensement estimé au 1^{er} janvier 2006 et le dernier, celui estimé au 1^{er} janvier 2007, nous sommes passés de 18 775 à 18 827 soit +52 habitants. C'est un résultat très encourageant pour une région qui a connu un net recul à une certaine époque. Je rappelle que le nombre d'habitants de ces 26 communes en 1999 était de 18 605 soit 222 habitants de moins (ou 400 habitants si l'on considère la population municipale).

Je ne mets surtout pas cette augmentation au seul compte de l'EPCI mais c'est l'effort conjugué et solidaire de chacune de nos communes dans l'exercice de leurs compétences et de l'EPCI qui permet ces résultats positifs pour le moment.

Ces 10 ans nous permettront aussi :

- de faire le point de nos compétences, de l'évolution de nos statuts : là aussi les évolutions ont été sensibles; compétence scolaire, compétence économique, compétence environnementale en particulier (mais pas seulement) la collecte et traitement des déchets ménagers jusqu'à son transfert au Symctom, compétence petite enfance, animation, compétence récemment prise en matière d'opérations Cœur de Village etc...

- de faire le bilan de nos actions, des réussites, des insuffisances, peut être de certains échecs

Des efforts d'investissements

Sans parler des investissements courants type travaux d'entretien dans les écoles par exemple, sans parler des investissements liés à l'exercice de la collecte des déchets (unité, déchetteries...), c'est plus de 13 millions d'investissements propres de la Communauté de communes qui ont été réalisés sur des projets lourds soit près de 700 € /habitant depuis ces années, rapporté à la population maximale des 26 communes d'aujourd'hui.

Ces 13 millions se répartissent selon les grandes masses suivantes :

- 6 millions d'euros pour l'économie donc presque la moitié.

A ce sujet, il est essentiel de noter que sur les quelque 30 dossiers que nous avons eu à traiter, cela a représenté plusieurs dizaines d'emplois maintenus ou créés. Le plus récent exemple de STENO (48 emplois, dossier le plus important ayant été traité en 2009 au niveau départemental pour ce qui concerne les aides) ;

- Près de 3 millions d'euros pour les écoles, l'accueil de la petite enfance ;
- Le reste pour les aménagements touristiques, environnementaux et les autres compétences de la Communauté de communes

Ces 13 millions ont concerné l'aménagement de zones industrielles et artisanales, des constructions de locaux d'entreprises, d'un Hôtel d'entreprise, des locaux scolaires (écoles, classes, cantines..), des équipements structurants (voie verte par exemple), des locaux d'animation (CLSH de Fontgombault).

Ces investissements ont concerné des acquisitions de mobilier, l'informatisation des écoles, l'équipement en matériels et véhicules de nos équipes...

Ces investissements ont également concerné des opérations-pilote comme l'acquisition d'un site naturel : le rocher de la Dube et l'aide à l'installation d'un jeune agriculteur. Je suis heureux qu'au cours d'un récent débat télévisé sur France 3, il ait été fait allusion, comme un exemple, à l'opération malheureusement encore unique menée par notre EPCI concernant l'acquisition puis la rétrocession sous forme d'un crédit-bail du foncier nécessaire à l'installation d'un jeune agriculteur en AOC Pouligny St Pierre.

Ces investissements ont concerné aussi une multitude de projets pour les communes et c'était bien l'objectif de mettre en oeuvre une politique solidaire d'investissements : aires publiques de jeux, sanitaires, salle d'exposition.

Des efforts importants en fonctionnement

D'abord consacrés aux écoles, à l'éducation

N'oublions jamais que la compétence affaires scolaires a généré un budget de fonctionnement important

D'abord cela se traduit par des charges de personnels importantes proches de 35% de notre budget pour assurer l'accueil des enfants.

Nous avons essayé de mettre à niveau les prestations qui permettent, sur tout le territoire, à toute la population de scolariser ses enfants dans de meilleures conditions, qu'il s'agisse des cantines, des garderies, de l'aide aux devoirs...

Nous avons également mis en place une équipe de personnes qui interviennent au quotidien pour l'entretien des locaux.

Nous avons aussi veillé à mettre en place une politique d'animation culturelle sans doute assez unique dans le département qui permet d'éveiller nos jeunes enfants au théâtre, au cirque, au cinéma, à la lecture, aux arts plastiques, à la musique

Nous avons également mis en place un programme d'animation pour les jeunes hors temps scolaire et mobilisé des efforts importants pour l'accueil des multi-accueils (Thenay et Le Blanc).

Enfin, richesses naturelles oblige, la sensibilisation aux questions environnementales est au cœur de nombreuses actions pédagogiques.

En dehors de cette part importante du budget de fonctionnement consacré aux écoles et à l'animation du territoire en faveur de l'enfance et des jeunes, il y a des efforts faits dans d'autres domaines

- pour la collecte et traitement des déchets ménagers (perception de la TEOM et participation au budget du Symctom)
- pour la solidarité du territoire (FAS)
- pour l'environnement (équipe verte)
- pour les cotisations statutaires (RPI, SDIS, PNR,...).

Nous ne devons pas oublier que la C de C a supporté les diverses augmentations souvent importantes sans les répercuter sur les communes.
etc...

D'emblée, je veux dire ma fierté que le Conseil communautaire ait ainsi agi, que nous ayons pris nos compétences à bras le corps. Beaucoup d'EPCI n'existent que sur le papier ou n'exercent que partiellement les compétences. Ce n'est pas notre cas !

LES OBJECTIFS FIXES EN 2009 et que nous devons poursuivre

Le premier objectif : s'inscrire dans les objectifs du PNR de la Brenne

Le PNR est engagé dans une nouvelle période qui de 2010 à 2012 va lier le territoire auquel nous appartenons et nous sommes attachés à ses divers partenaires dont l'Etat, le Conseil régional, le département...

Après des mois de dialogue, de débats, les élus du PNR ont décidé d'engager 3 axes d'actions

- 1 °) construire l'avenir du territoire sur la richesse de ses patrimoines et leurs transmissions aux générations futures ;
- 2°) affronter les nouveaux défis et agir pour le développement économique local en s'engageant dans la performance environnementale ;
- 3°) maintenir un territoire attractif et mobilisé en anticipant les mutations économiques.

Nous avons émis le souhait au cours de cette concertation que les actions qui nous sont chères (par exemple les actions économiques) soient bien prises en compte ; il apparaît que satisfaction nous a été donnée.

Je propose que nous continuions à nous inscrire dans ces trois objectifs. Un nouveau contrat de pays sera activé et disponible pour nos projets concrets.

Les aides du Conseil régional à travers ce contrat de Pays, sont essentielles pour notre EPCI : c'est vrai pour l'économie, pour la petite enfance, pour la saison culturelle en faveur des écoles et pour d'autres domaines encore.

Le deuxième objectif : les compétences

Sur les compétences actées récemment :

- le projet de Mission locale auquel vous avez souscrit devrait voir le jour en 2010.
- la compétence Cœur de Village qui, à peine inscrite, est déjà activée sur un certain nombre de communes montrant tout l'intérêt porté à ce dispositif.

Vous savez que nous avons lancé des réflexions sur la prise éventuelle d'autres compétences. Cette réflexion a concerné deux compétences après de nombreux échanges :

- la voirie
- la politique culturelle

L'approche de ces deux compétences a évolué.

- S'agissant de la voirie qui semblait la plus intéressante, il est apparu dans le dialogue avec les élus, des réserves tenant :
 - à la grande disparité géographique de notre EPCI ;
 - à la grande diversité des situations de la voirie et donc à la difficulté de mettre en œuvre une programmation cohérente et égalitaire ;
 - à l'avantage réel que nous tirerions à lancer des appels d'offres groupés par rapport aux relations existantes que les communes ont l'habitude de tisser avec les entreprises prestataires ;
 - aux frais de fonctionnement internes que cette compétence risquerait d'engendrer.
- S'agissant de la compétence culture : nous avons ciblé celle-ci sur la lecture publique. Une première approche a été faite avec la BDI. Nous devons poursuivre. Le département a adopté un Plan départemental de la lecture publique sur lequel nous pourrions nous appuyer puisqu'en particulier à notre demande, il favorise l'intercommunalité y compris sur le plan financier puisque désormais sera possible une aide à l'acquisition de véhicules.

Nous poursuivrons ce travail de réflexion au cours de cette année 2010

Le troisième objectif : la communication

Une communication mauvaise, insuffisante et donc une méconnaissance de notre EPCI par la population tels sont les risques de l'intercommunalité surtout quand elle concerne un assez vaste territoire comme le nôtre.

Il est vrai que le document écrit est un bon support et que nous avons renoncé par souci d'économie à l'édition du magazine annuel.

Le numéro spécial 10 ans que je propose permettra de renouer avec cet outil sans s'engager à pérenniser la publication.

Par ailleurs, je souhaite que comme le font beaucoup de communes, les magazines municipaux soient l'occasion d'ouvrir les colonnes aux nouvelles de l'intercommunalité.

Enfin, notre site doit être davantage promu même s'il est bien fréquenté ; j'ajoute sur ce point que nous n'avons pas eu de retour des communes à notre appel qui aurait permis de mettre sur ce site

- une page consacrée au Conseil communautaire avec un trombinoscope ;
- une page ou une demi-page consacrée à la présentation de chaque commune.

Je lance donc de nouveau cet appel.

Un point particulier concernant les nouveaux moyens de communication : la fibre optique

Un projet est en cours d'examen dans l'Indre ; il s'agit de la mise en place d'une dorsale fibre optique qui à partir de l'A20 alimentera la CAC.

Ce projet entre dans le cadre des mesures de compensation de la fermeture du 517^{ème} de Déols avec les deux projets que sont : l'école d'ingénieurs par apprentissage et l'équipement de la Zone d'Ozans. Je me bats au niveau du département et auprès des partenaires pour que ce réseau du très haut débit soit étendu aux principaux bassins d'emploi du département dont le nôtre ainsi que ceux d'Argenton, La Châtre, Issoudun, Buzançais notamment

Le quatrième objectif : maîtriser nos dépenses de fonctionnement

D'abord pour ce qui concerne le personnel...

Le nombre de personnes différentes rémunérées sur une année est de 153. La Communauté de communes est bien un employeur public important pour la région.

Ils sont répartis comme suit :

- 8 postes administratifs ; 37 postes de la filière animation ; 12 postes d'ATSEM relevant du médico social ; 95 postes de la filière technique
- ces 153 postes comprennent 101 titulaires, 52 non titulaires dont 33 pour les animateurs des centres de loisirs qui sont des saisonniers, 19 contractuels ou CAE ou contrat d'avenir ou apprenti
- enfin sur les 101 postes de titulaires, 72 sont à temps non complet en raison des missions que nous avons à remplir et qui conduisent à recruter des personnes pour des temps partiels tels que les services de cars, de garderies, de cantines.

Nous avons poursuivi 4 objectifs que je vous propose de maintenir :

▪ *la mutualisation*

C'est une règle qui s'impose s'agissant de toute collectivité y compris la nôtre.

Il paraît difficile d'aller au-delà en ce qui concerne le recrutement en particulier pour deux raisons :

- parce que le taux d'encadrement des écoles en particulier est élevé par rapport aux autres communes et aux textes ;
- parce que la carte scolaire est fragile et que nous risquons de subir plus de fermetures que d'ouvertures dans ce département même si nous sommes dans notre C de C relativement protégés parce que nous avons su mettre des moyens et enrayer une perte conséquente observée ces dernières années. Nous avons par exemple beaucoup réfléchi aux RPI pour maintenir les moyens d'encadrement de nos enfants. Cela signifie aussi que nous allons de plus en plus mutualiser. Cela dit quand on perd une classe, on garde nos agents, ce qui ne serait pas le cas si ces agents n'étaient pas titulaires.

▪ *conforter l'avenir de nos personnels et leur place dans la collectivité*

Plusieurs éléments :

- il faut savoir qu'en 2000, nous avions sur l'ensemble des agents, 19 emplois- jeunes, 10 CEC, 9 CES ,33 auxiliaires soit 70 personnes en situation précaire ; nous avons titularisé 75 personnes à temps plus ou moins complets pour offrir un avenir et une retraite plus garantis ;
- nous avons crée un CTP- CHS et je me félicite que des agents aient été candidats aux élections professionnelles et que le personnel soit ainsi représenté dans des instances en charge de discuter des questions qui leur sont chères ;
- nous cotisons au CNAS soit 17 500 € par an ce qui permet aux agents de pouvoir bénéficier de soutiens personnalisés lorsque cela est nécessaire ;
- nous avons décidé de soutenir le CAS soit 8 325 € par an ;
- nous essayons de mettre en œuvre une politique de prime qui dans la fonction publique et qui plus est dans la fonction publique territoriale est très encadrée ; cela représente 81 500 € au budget annuel de la collectivité notamment à travers ce qu'on appelle l'IAT
- nous essayons de mettre en œuvre une politique de formation favorisant le passage des concours et une politique permettant aux agents d'avoir à la retraite le maximum qui puisse être obtenu dans le grade auquel ils peuvent prétendre ;
- même si la collectivité fait 60 km, nous essayons de mutualiser dans l'intérêt des agents, c'est à dire de ne pas faire travailler une personne trop loin de son domicile ;
- nous avons accordé le lundi de Pentecôte à l'ensemble des personnels, journée dont le coût pour la collectivité est équivalente à ce qui est versé au CAS soit exactement en 2008 : 7911,68 €.

Ensuite, des économies tous azimuts

Notre souci a été cette année et au cours de l'année 2008 de rechercher les économies possibles.

Je salue le travail fait par l'équipe de la Communauté de Communes sous l'autorité de Guy Leroy et Sylvie Milord qui ont tout particulièrement suivi les consignes données par le président et qui ont notamment porté :

- sur la réduction de toutes les dépenses courantes,
- sur la mutualisation des ressources et des moyens humains,
- sur une certaine rigueur, il faut bien le reconnaître, en matière de remplacement de personnels absents ;
- sur la mobilisation de toutes les recettes possibles etc...

Les travaux menés notamment sous l'autorité de C Mériot visant notamment à améliorer notre politique tarifaire ont été très positifs.

Nous aurons l'occasion de démontrer que nos recettes de cantines, de centre de loisirs sont en hausse.

Je salue aussi le travail mené par V Houssin pour contenir les dépenses alimentaires en maintenant un service de qualité.

Je propose que nous maintenions cette politique d'économies y compris dans les équipements comme nous l'avons fait pour le CLSH de Fontgombault (avec l'utilisation de la géo-thermie).

Cela tient notamment aux dépenses de chauffage ; des rencontres ont déjà eu lieu à l'initiative de nos services techniques ; des études doivent être menées visant en particulier à reconvertir certains modes de chauffage dans les bâtiments existants.

Je vous proposerai d'inscrire un crédit d'études concernant le futur et indispensable projet d'école maternelle à Tournon ; ce projet pourrait être exemplaire et répondre au mieux aux exigences de l'Agenda 21

Cinquième objectif : maintenir la qualité du service public

L'idée selon laquelle il ne suffit pas de créer des équipements mais qu'il est essentiel d'apporter de vrais services aux familles a fait son chemin sur le territoire communautaire.

Nous pouvons noter une vraie satisfaction quant à la qualité et à la fréquentation des services rendus par la collectivité.

- la satisfaction des communes où intervient notre équipe verte (malheureusement un peu «décimée ») ;
- la satisfaction des écoles par rapport au travail de nos équipes tant technique dirigée par Denis que les équipes d'agents des écoles maternelles ou primaires ;
- la fréquentation croissante de nos garderies, de nos cantines, de nos centres de loisirs
- la bonne tenue des animations offertes sur le territoire, des multi- accueil mis en place.

Je propose que nous poursuivions en ce sens selon quatre actions précises:

- *essayer de mettre en place le multi- accueil sur Tournon St Martin ; examiner la possibilité d'une antenne sur Pouligny St Pierre (deux secteurs sur lesquels les données et études de la CAF révèlent un véritable besoin) ;*
- *concrétiser les premiers contacts et échanges qui ont eu lieu récemment concernant les possibilités d'une utilisation plus forte des circuits courts en matière de restauration scolaire ;*
- *poursuivre le lissage de la tarification afin de garantir à toute la population un égal accès aux services rendus ;*
- *travailler avec les élus du territoire du sud-est de la Communauté de communes afin de développer si possible l'accueil de la petite enfance (étude en cours par la CAF) et les services rendus en matière de petite enfance et d'animation.*

LES DONNEES BUDGETAIRES

Quelques données générales

Sur les dépenses de fonctionnement

L'importance des compétences prises (notamment les écoles) et le niveau de notre coefficient d'intégration fiscale font que nous avons un budget de fonctionnement lourd de quelque 6 millions d'euros dont les principales dépenses sont, selon le CA 2008 :

- *Charges à caractère général 950 000 €*
- *Charges de personnels : 2 130 000 € soit 35 % environ*
- *Charges financières : 240 000 €*
- *Charges de gestion courante (Subventions, financement des RPI, du SYMCTOM...) : 2500000 €*

Nous pouvons remarquer que de nombreuses dotations, subventions ou compensations ont été réduites voire supprimées (emplois-jeunes, baisse de la DGF, suppression des financements pour l' « équipe verte »...)

Premier objectif budgétaire

Il est clair que nous avons beaucoup réalisé mais que nous avons aussi beaucoup emprunté. Il est essentiel que nous poursuivions l'objectif de limiter encore durant l'année 2010 et 2011 le volume de nos emprunts et donc l'annuité de la dette Par ailleurs, il faut savoir que toute dépense nouvelle devra être examinée au regard de notre aptitude fiscale.

Deuxième objectif budgétaire

Nous avons entrepris un programme d'économies particulièrement suivi.

Il faut poursuivre le travail d'économie poste par poste. Il n'y a pas de petites économies ; il y a des économies

Cela signifie notamment :

- *contenir nos dépenses de personnels (je propose que l'on renforce le volume d'heures confiées à M Alamargot qui donne entière satisfaction soit 27h hebdomadaires ; sinon, aucun recrutement n'est prévu en dehors de la création des 3 postes de CAE passerelle décidée récemment soit 2 pour l'équipe verte et 1 pour l'équipe d'animation) ; le contrat d'assurance -personnels qui vous a été proposé en ce début d'année nous permettra de mieux faire face aux impondérables ;*
- *engager les études et investissements nécessaires pour réduire certaines dépenses (chauffage).*

Troisième objectif budgétaire

Il nous faut impérativement réduire les risques pris pour certaines actions économiques. C'est pourquoi, je propose les mesures suivantes :

- impliquer les communes qui souhaiteront désormais créer ou maintenir un commerce de proximité ou un multi services
- n'engager désormais des constructions de locaux à destination des entreprises qu'avec un engagement d'une acquisition immédiate suite au bail d'occupation précaire par le chef d'entreprise

Sur les recettes de fonctionnement

La fiscalité

La collectivité a décidé de mettre en place, dès l'origine, une fiscalité additionnelle.

Je rappelle que cette fiscalité additionnelle a été totalement puis aujourd'hui très largement déduite de la fiscalité communale ce qui a limité singulièrement la pression fiscale sur les habitants (totale jusqu'en 2005 date d'une première augmentation)

Une seconde augmentation des taux a été mise en œuvre en 2008. Elle était nécessaire pour doter la Cde C d'une marge de manœuvre plus conséquente lui permettant de faire face :

- aux nouvelles dépenses de services mis en place depuis la création de la C de C (garderies, CLSH, multi-accueils...)
- aux investissements pour lesquels aucun transfert de finances n'a été prévu lors de la création (investissements scolaires)
- au transfert de l'immobilier
- aux augmentations non répercutées sur les communes des cotisations (SDIS, PNR,...)

Les taux sont aujourd'hui

- TH : 6,29
- FB : 9,73
- FNB : 19,65
- TP : 8,25

Le montant de la fiscalité (CA 2008) est de 4 700 000 € répartis en 3,2 millions de fiscalité additionnelle et 1,5 million de TEOM réaffectés au SYMCTOM (dont le taux est passé de 12,4 à 13%)

Cette fiscalité se traduit par un CIF élevé qui rend difficile toute comparaison avec les autres EPCI qui fonctionnent soit en TPU, soit en fiscalité additionnelle mais qui n'ont pas souvent transféré autant de compétences.

La DGF

Après une période de forte croissance liée d'une part à l'augmentation du CIF et d'autre part à l'entrée de nouvelles communes, le montant de la DGF est stabilisé à 835 000 €

Les perspectives

Les réformes en cours de la TP doivent nous conduire à l'extrême prudence puisque nous n'avons aucune garantie s'agissant du nouvel impôt qui la remplacera et surtout aucune certitude sur sa pérennisation.

Tout cela doit nous inciter à la prudence ; les recettes prévisionnelles de TP se sont élevées à 746 000 € en 2009 (1million pour la TH ; 1,1 million pour le FB ; 272000 pour le FNB)

Quatrième objectif budgétaire

L'objectif est la bonne rentrée de toutes nos recettes. Cela signifie :

- poursuivre notre politique d'harmonisation tarifaire afin qu'elle corresponde à une contribution raisonnable des usagers ;
- faire appel au maximum d'aides et subventions (les 70-80 % doivent être envisagés) ;
- utiliser au mieux les dispositifs susceptibles d'aider la collectivité (ex le PER qui nous a permis de largement financer la signalétique de la Voie verte) ; le dossier présenté dans le cadre du Pôle de

compétitivité n'ayant pas abouti, un second appel à projet ayant été lancé, nous y travaillons : il concerne l'extension de la ZI des Daubourgs.

En conclusion : c'est un sentiment de satisfaction et de prudence qui se dégage ; la collectivité a poursuivi ses efforts pour reconstituer un excédent de fonctionnement qui, au compte administratif de 2008, s'est élevé à 281 861 € (2007, notre excédent n'était que de 55 233 €)
L'objectif est de faire croître cet excédent jusqu'à ce que certains emprunts importants arrivent à échéance.

Sur nos possibilités en 2010 : quelques pistes

Les priorités doivent être :

- l'amélioration des conditions de travail des personnels : il s'agit ici de la mise en œuvre de locaux pour l'équipe d'intervention dans les écoles, l'acquisition d'un véhicule pour l'équipe verte.
- le développement économique c'est à dire notamment les projets suivants :
 - la ZA de Pouligny
 - l'installation d'entreprises sur les zones de Douadic, Rosnay, Rivarennnes, Le Blanc (projet d'extension de la ZI des Daubourgs)
 - l'installation d'un autre jeune agriculteur
 - la création d'un hôtel sur la commune de Fontgombault
 - la consolidation de nos multi services
 - le projet du « multi-services » de Pouligny St Pierre...etc
- la solidarité territoriale : le FAS doit continuer à être activé (5 communes ont déjà adressé une demande pour 2010).
- les écoles : seulement si nos possibilités financières le permettent je vous proposerai de retenir en 2010 un volume plus important de travaux (huisseries du Blanc notamment ; étude pour la future école de Tournon St Martin...).
- le tourisme : je propose que nous finalisions le projet indispensable des sanitaires du Champ de Foire de Rosnay ; il serait important d'en finir avec le contentieux sur la voie verte avec l'entreprise.
- la petite enfance : je propose que l'on finalise le projet sur Tournon ; que nous étudions la situation sur la partie sud-est du territoire et que l'étude et le principe d'une antenne sur Pouligny St Pierre soit retenu, l'étude en ayant confirmé la nécessité.
- les opérations Cœur de Village : il est acquis selon les statuts que ces opérations doivent rester sous l'entière maîtrise de la commune, l'EPCI ne servant que d'intermédiaire et de facilitateur. Elles concerneront pour 2010, les aménagements de centre bourg de Lureuil et La Pérouille et les opérations de logements sur les communes de Nuret-le-Ferron, Rivarennnes et Thenay.
- pour mémoire : quelques inaugurations à prévoir
 - le tennis couvert
 - l'école de Nuret
 - le sentier d'interprétation d'Oulches
 - la cantine de Thenay
 - la Voie Verte (manifestation en septembre 2010)

A l'issue de cette déclaration, M. Morizet (Chazelet) indique, à propos de la communication, qu'il s'est inscrit dans la Commission compétente mais qu'elle ne se réunit pas.

A Pasquer répond qu'il est important qu'elle se réunisse et demande aux responsables de le faire tout en précisant que l'arrêt de la publication du magazine a pu engendrer un moindre intérêt. La parution du bilan prévue dans le DOB devra s'accompagner d'une réunion de ladite commission

M Morizet demande aussi si les habitants pourront être conviés lors de la visite du président et du bureau auprès des conseils municipaux. A Pasquer lui répond qu'au contraire : ce type d'initiatives ne peut qu'être encouragé.

M Guérin (St Civran) se félicite de l'intention affichée de ne pas accroître les taux de la fiscalité.

M. Dumas (Le Blanc) intervient concernant la réforme de la taxe professionnelle et insiste sur certains aspects complexes du dispositif (partie foncier, partie valeur ajoutée...) et les incidences sur les recettes de la collectivité et sur leur lisibilité dans le temps. Il est répondu qu'une réunion est programmée par les services de l'Etat pour avoir une explication précise sur la nouvelle taxe remplaçant la TP et que pour le moment, les collectivités ne disposent pas d'éléments suffisamment précis pour faire des projections, sinon la garantie que la recette de 2010 sera équivalente à celle de 2009.

M Blondeau (Lureuil) intervient pour dire qu'il aurait aimé plus perspectives et d'ambition et rappelle les projets que la commune de Lureuil porte. Il indique qu'il souhaiterait mener une enquête auprès des habitants pour envisager la mise en place d'un service de garde pour les familles. Il est répondu par le président que le bilan des 10 ans montre que la communauté de communes a su se mettre très largement en mouvement, a beaucoup réalisé, qu'elle s'est immédiatement investie dans les opérations Cœur de Village mais qu'il est aussi nécessaire de mettre ce bilan en rapport avec les possibilités financières. L'ambition et les perspectives ont été tracées depuis longtemps et des actions seront encore enclenchées mais dans une stratégie budgétaire qui doit être raisonnable, compte tenu du contexte difficile du moment. Quant à l'enquête, M Pasquer donne son plein accord pour qu'avec l'aide de la C de C qui a compétence, la commune mène une enquête sur les besoins des familles.

M Rollet, (Luzeret) indique que l'implantation des NRAZO pour mieux couvrir le territoire en haut débit ne s'est pas traduit pour le moment par une meilleure couverture. M. Pasquer indique qu'une intervention sera faite auprès du Conseil général mais qu'il a été précisé ces jours-ci par ce dernier que l'activation des dispositifs serait effective au cours de ce premier semestre.

QUESTIONS DIVERSES

ASSURANCE DU PERSONNEL

Le Conseil Communautaire retient la proposition de Groupama.

PAIEMENT AU CHAPITRE 65 ET A L'ARTICLE 739113

Le Conseil Communautaire autorise le Président à émettre des mandats au chapitre 65 et à l'article 739113.

ACTIONS ECONOMIQUES

Le Conseil donne son accord

- à la vente à Monsieur Stéphane BREMAUD d'un terrain d'une superficie de 8405 m² dans la zone artisanale de Tournon-Saint-Martin ;
- à la signature d'un bail commercial pour le café restaurant d'Oulches ;
- au paiement de la somme de 1 320 € au syndicat d'électrification d'Argenton pour l'atelier Saur à Sacierges.

Attribution du marché de maîtrise d'œuvre de la ZA de Pouligny St Pierre

Lors de la dernière séance, il avait été évoqué l'attribution de la MO de la ZA de Pouligny St Pierre.

Il convient aujourd'hui de se prononcer par une délibération.

Une consultation a été lancée et 3 entreprises ont répondu :

- la société DB
- le cabinet Coutant Oliviero
- le cabinet d'études ADEV

Il se trouve que le cabinet DB a 2 gérants dont Thierry BERNARD vice-président de la Communauté de Communes.

Par souci de transparence, l'avis de la Sous-Préfecture a été sollicité par courrier en date du 14 décembre. Le Président donne lecture de la réponse faite par Monsieur le Sous-Préfet, en date du 16 Décembre. Cette commande peut être passée de façon tout à fait légale à condition que l'élu concerné ne participe pas aux débats.

En date du 8 janvier la commission d'appels d'offres a été réunie alors que le seuil financier du marché ne rendait pas cette procédure obligatoire.

Dans la mesure où c'est le cabinet DB qui présentait les meilleures propositions, que Thierry BERNARD n'a participé ni de près ni de loin à la décision et en particulier à la commission compétente, le président propose donc que la proposition de DB soit retenue. Le Président rappelle que Thierry BERNARD n'est plus président de la commission d'appel d'offres (il a été remplacé par Jean-Marie LAMAMY).

En l'absence de Thierry BERNARD qui a quitté la salle pendant les débats, le Conseil Communautaire à l'unanimité décide de retenir la proposition du cabinet DB.

CCEUR DE VILLAGE

Guy LEROY présente les projets d'aménagement d'espaces publics à Lureuil et La Pérouille. Il informe le Conseil que la Région a accordé des subventions à hauteur des demandes qui avaient été faites.

Pour la partie logements, ce sont 3 rénovations à Thenay, 2 à Nuret-le-Ferron et un ensemble immobilier permettant de créer 4 à 5 logements à Rivarenes.

VOIE VERTE SIGNALÉTIQUE

Guy LEROY présente la signalétique directionnelle, les pupitres et les panneaux installés sur la voie verte.